



Publié le 06/05/24  
Mis en ligne le 06/05/24

### EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU PRESIDENT

		<b>Service</b>	Direction générale
		<b>Type</b>	Délégation de signature
<b>Matières</b>	5.5	Institutions et vie politique – délégation de signature	
<b>Objet</b>	<b>Délégation de signature à la Responsable des finances et du budget - Abrogation</b>		
<b>Titulaire</b>	<b>Mme Stéphanie FRELICOT-POITEVIN</b>		

#### Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-2, L. 5211-9, L.5211-10, L.2122-19 et L.2122-20 ;

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Eric CORREIA en qualité de Président, en date du 10 juillet 2020 ;

Vu l'arrêté du Président n° 2019-59 portant nomination par voie de mutation de Mme Stéphanie FRELICOT-POITEVIN, sur le grade de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 105/23 du 10 mai 2023 modifiant la délégation du Conseil Communautaire à M. le Président en matière de marchés publics,

Vu l'arrêté du Président n° 2023/AJ/23 de délégation de signature à Mme Stéphanie FRELICOT-POITEVIN, responsable des finances et du budget, en date du 10 juillet 2023,

Vu l'arrêté du Président n° 2024/24 portant mise en détachement pour stage pour une durée de 6 mois à compter du 14 février 2024 de Mme Stéphanie FRELICOT-POITEVIN de la

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240503-AR\_AJ\_02\_24-AR  
Date de réception préfecture : 06/05/2024

Communauté d'agglomération du Grand Guéret à la commune de Saint-Sulpice-le-Guérois, en date du 1<sup>er</sup> Février 2024,

Considérant la nomination de M. Sébastien BELONDRADE en tant Directeur des Finances et de la Commande Publique de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, suite à l'arrêté n° 2024/164 signé du Dixième Vice-Président en date du 27 Mars 2024,

Considérant que Mme Stéphanie FRELICOT-POITEVIN, n'exerce plus les fonctions de responsable des finances et du budget de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, et qu'il est nécessaire, dans un souci d'une bonne administration locale, d'abroger la délégation de signature qui lui a été précédemment consentie,

**ARRETE :**

-----

**Article 1 :** L'arrêté du Président n° 2023/AJ/23 de délégation de signature à Mme Stéphanie FRELICOT-POITEVIN, en date du 10 juillet 2023, est abrogé.

**Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 3 :** Monsieur le Président, Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Comptable public de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera transmis en Préfecture de la Creuse, mis en ligne sur le site internet de la Communauté d'agglomération, et inscrit au registre des arrêtés du Président de la Communauté d'agglomération du Grand Guéret.

Fait à Guéret, le 03 MAI 2024

Le Président  
  
C CORREIA

